

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 13 décembre 2010

Procès-verbal de la session ajournée du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le 13 ième jour de décembre deux mille dix (2010) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'amours #1	absent
Rémi Beaulieu #2	présent
Francine Côté #3	présente
Gilbert Dumont #4	présent
André Guay #5	absent
Carol Jean #6	présent

L'avis de convocation a été expédié aux personnes absentes à la réunion du 6 décembre 2010.

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

2. Suite de l'ordre du jour

Le conseil continue l'ordre du jour tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2010-12-391.4.17 Calendrier réunions du conseil pour l'année 2011

Attendu l'article 148 du Code municipal du Québec qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront le lundi (ou mardi lors d'un congé férié) et qui débiteront à 19h30 :

10 janvier 2011	4 juillet 2011
7 février 2011	8 août 2011
7 mars 2011	12 septembre 2011
11 avril 2011	11 octobre 2011
9 mai 2011	7 novembre 2011
6 juin 2011	5 décembre 2011

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale & secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

2010-12-392.4.18 Services de consultations juridiques dit « Première ligne »

Dépôt d'une offre de service par la firme Moreau Avocats Inc. pour la consultation juridique représentant un montant forfaitaire de 500\$.

Attendu que la Municipalité ne s'est servi qu'à quelques reprises du service juridique « Première ligne »;

Attendu que certains dossiers méritent une opinion juridique;

Attendu que ce service émet des opinions sommaires;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna n'adhère pas pour l'année 2011 au service Première Ligne de la firme Moreau Avocats Inc.

4.19 Avis de motion- Amendement règlement no 27-09

Avis de motion est régulièrement donné par monsieur Rémi Beaulieu pour qu'à une prochaine session, ce conseil amende le règlement no 27-09 afin de modifier le calcul du remboursement de l'emprunt des infrastructures sur la rue des Muguets.

TRANSPORT

6.1 Entente de délégation de gestion –entretien de cours d'eau publics

Dépôt au conseil du protocole d'entente de gestion pour l'entretien de cours d'eau publics. Ce protocole confie à la municipalité la gestion des travaux d'entretien de la Branche des Marais du cours d'eau Beaulieu (no.3957).

2010-12-393.6.7 Embauche d'un employé temporaire aux travaux publics

Attendu que l'inspecteur municipal est présentement le seul employé aux travaux publics;

Attendu que les travaux de déneigement ou autres sont effectués par l'inspecteur municipal à toutes les fins de semaine;

Attendu qu'il y a lieu d'embaucher une personne supplémentaire pour faciliter la tâche de l'inspecteur municipal;

En conséquence :

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna embauche monsieur Ghislain Pelletier pour aider l'inspecteur municipal, à toutes les deux fins de semaine, aux travaux publics et au besoin, s'il y a lieu.

Que le taux horaire soit de dix-huit dollars (18\$).

Qu'un montant forfaitaire de vingt dollars (20\$) soit accordé pour la fin de semaine de garde à laquelle il n'aura pas exécuté de travaux en compensation de sa disponibilité en tout temps.

HYGIÈNE DU MILIEU

2010-12-394.7.1 Offre de service –services professionnels lot 1

Le consortium Cima+/Roche nous soumet une proposition de services relativement aux services d'ingénieurs-conseils pour la surveillance des travaux de servitudes de drainage et d'installation de stations de pompage du lot 1 situées sur la rue du Patrimoine.

Attendu que le consortium Cima+/Roche est nommé pour le suivi du projet d'aqueduc et d'égouts sur la rue du Patrimoine;

Attendu que les travaux du lot 1 sont débutés;

Attendu qu'il y a lieu de prévoir les services de surveillance de ce projet;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la municipalité de Cacouna accepte l'offre de service du consortium Cima+/Roche au montant de 54 704\$ plus taxes pour la surveillance du lot 1 du projet d'aqueduc et d'égouts sur la rue du Patrimoine incluant l'implantation des repères de nivellement (pré-travaux), préparation de la liste de terrassement, les réunions de chantier, l'approbation des dessins d'atelier, les TQC et les dépenses.

Que ces honoraires soient payés à même le règlement d'emprunt no 34-10.

7.2 Ministère des Transports-travaux entre rue Beaulieu et meunerie

Monsieur Yves Berger, coordonnateur de l'exploitation, du Ministère des Transports du Québec nous informe qu'il a pris connaissance de notre résolution relative à une demande d'autorisation pour effectuer des travaux d'égout sanitaire entre la rue Beaulieu et la meunerie.

Il demande de lui faire parvenir les plans détaillés des travaux à effectuer afin de lui permettre de procéder à l'analyse de notre requête.

7.3 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – Certificat d'autorisation

Monsieur Jean-Marie Dionne, directeur régional de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour le ministre nous a confirmé conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) à réaliser le projet suivant :

Aménager trois servitudes de drainage, installer les puits des postes de pompage SP-3 et SP-5 et réaliser les aménagements extérieurs de ces postes de pompage.

7.4 Indexation des redevances à l'élimination des matières résiduelles

La direction de l'analyse et des instruments économiques du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs nous avise que le règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles prévoit que les redevances à

l'élimination soient indexées au 1er janvier de chaque année. Pour 2011, le montant des redevances passera de 10.73\$/ tonne métrique à 10.88\$/tonne métrique.

De plus, à compter du 1^{er} octobre dernier, s'ajoute la redevance exigible, non indexable, de 9.50\$ / tonne métrique. Le montant total de redevances à compter du 1^{er} janvier s'élèvera à 20.38\$/tonne métrique.

7.5 Accusé réception –Bureau du député Jean D'Amour

Madame Élisabeth Côté, attachée politique du député de Rivière-du-Loup, monsieur Jean D'Amour accuse réception de notre résolution concernant l'adoption du protocole d'entente no 100648 du Ministère des Transports pour le projet no 154-02-0289, soit le réaménagement de la rue du Patrimoine.

2010-12-395.7.6 Arpentage –bassins aérés

Dépôt de deux offres de service pour l'arpentage, le piquetage et la description technique du terrain prévu pour l'implantation des bassins aérés.

Description des parcelles nécessaires pour l'acquisition du terrain des étangs et l'acquisition des servitudes permanentes et temporaires :

Éric Royer-arpenteur géomètre :	3000.\$
Parent et Ouellet- arpenteurs-géomètres :	2500.\$

Piquetage desdites parcelles devant servir à des fins de servitudes et de piquetage de l'emplacement des bassins aérés :

Éric Royer-arpenteur géomètre :	2000.\$
Parent et Ouellet- arpenteurs-géomètres :	2000.\$

Attendu que la Municipalité doit acquérir des terrains pour l'implantation des bassins aérés;

Attendu que le consortium Cima+/Roche a fourni un plan d'acquisition du terrain des bassins aérés;

Attendu que le conseil doit prévoir l'arpentage de ces terrains pour en faire l'achat;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la municipalité de Cacouna accepte l'offre de Parent et Ouellet, arpenteur-géomètre au montant de 4500\$ plus taxes pour l'arpentage et la description technique du terrain pour l'implantation des bassins aérés.

Que ces honoraires soient payés à même le règlement d'emprunt no 34-10.

2010-12-396.7.7 LER- servitudes de drainage 1,2,3 et station de pompage

Dépôt d'une offre de service du Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup pour le contrôle quantitatif des sols et matériaux dans le cadre des travaux du lot 1.

Attendu que les travaux du lot 1 sont débutés;

Attendu qu'un contrôle qualitatif des sols et matériaux doit être exécutés;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la municipalité de Cacouna accepte l'offre du Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux des servitudes de drainage 1, 2, 3 et postes de pompage au coût de 1472.50\$ plus taxes.

Que ces honoraires soient payés à même le règlement d'emprunt no 34-10.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

2010-12-397.8.2 Adhésion COMBEO

Attendu que le conseil a embauché un inspecteur en bâtiments;

Attendu que cet inspecteur doit faire partie d'une association pour de l'aide technique;

Attendu que le coût des cours sera réduit en faisant partie d'une telle association;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la municipalité de Cacouna accepte d'inscrire monsieur Vincent Bérubé à la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec et d'en défrayer les coûts au montant de 255\$.

2010-12-398.8.3 Demande du Ministère des Transports du Québec

Le Ministère des Transports du Québec soumet une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour un déplacement d'une conduite d'aqueduc nécessaire pour l'aménagement de l'autoroute 20 dans ce secteur.

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna a pris connaissance de la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que ces travaux sont nécessaires pour l'aménagement de l'autoroute 20;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la municipalité de Cacouna recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser une utilisation à des fins autres qu'agricoles et une servitude de passage pour le déplacement d'une conduite d'aqueduc pour une superficie de 646,3 mètres carrés sur le lot 248-P du cadastre de la Paroisse de St-Georges-de-Cacouna. Cette servitude est nécessaire pour reconstruire la route Moreault lors de l'aménagement de l'autoroute 20 dans ce secteur.

2010-12-399.8.4 Annulation de l'entente d'inspection pour 2011

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna a embauché un inspecteur en bâtiments pour 2011;

Attendu que le conseil doit aviser la MRC de sa décision;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la municipalité de Cacouna avise le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup qu'elle ne renouvelle pas l'entente d'inspection pour l'année 2011.

2010-12-400.8.6 Correspondance Obakir

Monsieur François Gagnon, de OBAKIR (organisme de bassins versants de Kamouraska, l'Islet et Rivière-du-Loup) demande une rencontre avec le conseil municipal pour nous informer du début de processus de mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le territoire.

Attendu que le conseil municipal a un agenda rempli d'ici la fin de l'année financière;

Attendu qu'il y a lieu de céder une telle rencontre;

Pour toutes ces raisons,

Il est proposé par madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil accepte de rencontrer monsieur François Gagnon, directeur général de OBAKIR, en janvier prochain.

8.7 Correspondance Groupement Forestier & Agricole Taché Inc.

Madame Mélanie Rioux, responsable technique de l'aménagement forestier du Groupement Forestier & Agricole Taché Inc. demande copie des règlements sur la protection des rives, des littoraux, des plaines inondables, règlement sur les prises d'eau souterraines municipales, règlements sur l'abattage des arbres en forêt privée.

2010-12-401.8.8 Demande de Les Carrières Dubé et Fils.

Les carrières Dubé et Fils présente une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'agrandir une carrière sur les lots 87-88-89-90 de la paroisse Saint-Georges-de-Cacouna.

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna a pris connaissance de la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que cette demande ne contrevient pas au règlement de zonage en vigueur dans notre municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la municipalité de Cacouna recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser la demande d'agrandissement d'une carrière sur les lots 87-88-89-90 du cadastre de la Paroisse de St-Georges-de-Cacouna.

2010-12-402.8.9 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme

Dépôt au conseil du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 novembre dernier.

Parmi les points importants, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil :

- de ne pas changer les marges latérales dans la rue des Muguets;
- d'accepter le projet de modification de l'article 6.2.2 du règlement de zonage tel que rédigé par la firme d'avocats Rioux, Massé, Moreau;
- d'accepter la demande de la Fabrique de Cacouna de changer une partie de la zone actuelle 9-P pour la zone 8-H.

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna a pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant les changements au règlement de zonage;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la municipalité de Cacouna adopte le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et informe le CCU qu'elle prend les mesures nécessaires pour modifier le règlement de zonage tel que recommandé.

8.10 Commission de protection du territoire agricole du Québec

La Commission de protection du territoire agricole du Québec nous informe que le dossier est complet concernant les lots 191-P et 192-P. À l'échéance du délai de 45 jours, la Commission complètera l'étude de notre demande.

LOISIRS ET CULTURE

9.3 Règlements généraux de la Corporation de développement

Madame Cloutier a déposé au conseil le projet de règlements généraux de la Corporation locale de développement.

Reporté à une séance ultérieure pour étude en collaboration avec le nouvel agent de développement.

2010-12-403.9.9 Embauche d'un préposé à la patinoire et autorisation au Centre-Jeunes

Dépôt d'une demande de monsieur Jean-Yves Chouinard, Coordonnateur en loisirs pour l'embauche d'un préposé à la patinoire et l'autorisation au centre-jeunes pour la cantine des Loisirs Kakou inc.

Attendu que durant la saison hivernale, le conseil nomme une personne responsable de la patinoire;

Attendu que cette personne s'occupe de l'entretien de la patinoire;

Attendu que cette personne doit également s'occuper de la sécurité, de la propreté et du maintien de l'ordre sur les lieux;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la municipalité de Cacouna embauche monsieur Éric Lavoie au taux horaire de onze dollars (11\$) durant la saison hivernale soit de décembre à fin mars 2011 (selon la température) sur une base hebdomadaire d'environ 35 heures.

Que le conseil autorise le Centre-Jeunes de Cacouna responsable de la vente de croustilles, de bonbons, de fruits et de breuvage non-alcoolisé au centre des Loisirs Kakou inc. durant les heures d'ouverture de la patinoire et sous la supervision du responsable de la patinoire.

10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX

11. AUTRES DOSSIERS

12. INFORMATIONS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2010-12-404.15 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 20 heures 15 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.
